



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 mai 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves Duchesne, décédé le 2 avril 2013, à l'âge de 62 ans ;
- Monsieur Réal Lavigne, décédé le 10 avril 2013, à l'âge de 79 ans ;
- Monsieur Michel Bélisle, décédé le 24 avril 2013, à l'âge de 60 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

**RÉSOLUTION 2013-05-241**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE reporter les articles 48 A et 48 B – Refus de demandes de modifications au Règlement RV-1441 sur le zonage;

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**PREMIER AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'ajouter à l'ordre du jour la nomination des membres du conseil devant siéger aux comités et commissions du conseil ainsi qu'à la délégation et au parrainage des organismes oeuvrant sur le territoire de la Ville.

Monsieur Denis Hébert demande le vote sur cet amendement.

Votent pour : Madame la conseillère Lyne Levert et les conseillers messieurs Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley.

Votent contre : Madame la conseillère Christine Beaudette, les conseillers messieurs Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert.

Rejet de l'amendement à la proposition principale vu l'égalité des voix.

Proposition principale adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

#### **Monsieur Jean-Marie Girard**

- La caserne de pompiers rencontre-t-elle actuellement le besoin?
- La Ville planifie-t-elle de construire un autre bâtiment pour le Service de sécurité incendie à court terme?

#### **Monsieur Réjean Côté**

- Problématique du bar Mickeys – La Ville est-elle en mesure de porter plainte à la Régie des permis d'alcool, des Courses et des Jeux pour renforcer les démarches des citoyens victimes du bruit excessif?

### **RÉSOLUTION 2013-05-242**

#### **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (suite)**

#### **Madame Claudette Jean**

- Demande à la mairesse, pour quelle raison cette dernière n'a pas pris la défense de ses enfants (Veilleux) lors de la dernière séance suite aux allégations de monsieur Patrick Thifault. Demande des excuses.

#### **Monsieur Benoît Prud'homme**

- Lors de livraison de documents de soumission – Demande d'avoir recours à un service de messagerie avec signature du destinataire.

#### **Monsieur Martin Drapeau**

- Demande la démission du conseiller Patrick Thifault et demande à la mairesse d'exiger la démission de ce dernier;
- Comités et commissions du conseil – Délégation à deux comités à titre de substitution à monsieur Thifault alors qu'il avait offert sa démission?

**Monsieur Denis Marotte**

- Travaux d'achèvement des autoroutes 15 / 640 – échéancier;
- Travaux du pont d'étagement sur le chemin de la Grande-Côte – échéancier.

**Monsieur Hugues Fournier**

- Problème de poussière sur la terrasse Filion;
- Achalandage de véhicules tout-terrain dans le secteur – demande de prohiber cette pratique.

**RÉSOLUTION 2013-05-243**

**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1442-001**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Règlement RV-1442-001 et les conséquences de son adoption :

Règlement RV-1442-001 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

Période de questions

Après avoir expliqué le Règlement RV-1442-001, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2013-05-244**

**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1447-004**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Règlement RV-1447-004 et les conséquences de son adoption :

Règlement RV-1447-004 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Période de questions

Après avoir expliqué le Règlement RV-1447-004, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2013-05-245**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'apporter une correction à la section « Communications des conseillers - Mario Lavallée, district Desjardins », « Richard Suryadhay » aurait dû se lire « Richard Douangmala »;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tel que corrigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-246**  
**RÈGLEMENT RV-1441-005 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 avril 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-005 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du nombre d'étages permis et des rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-247**  
**RÈGLEMENT RV-1441-006 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 avril 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-006 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2013-05-248 RÈGLEMENT RV-1441-007 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 avril 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-007 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en autorisant l'usage « centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2013-05-249 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-008 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-008 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 mars 2013, suivant la résolution 2013-03-109;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 2 avril 2013;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-008 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du rapport planchers/terrain maximal des bâtiments dans la zone R-3 513.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-250**  
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-010 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-010 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 mars 2013, suivant la résolution 2013-03-110;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 2 avril 2013;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-010 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage « bar, resto-bar et discothèque » dans les zones C-3 403, C-3 405 et R-5 408 et en prévoyant le nombre maximal d'endroits destinés à l'usage resto-bar dans la zone C-3 406.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-251**  
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-011 — ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-011 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux garages privés et aux remises à jardin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-252**  
**RÈGLEMENT RV-1447-003 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mars 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1447-003 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'assujettissement de la zone C-2 475-1 aux dispositions applicables aux zones I-1 448, I-1 452 et C-2 453.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2013-05-253 RÈGLEMENT RV-1543 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 avril 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1543 décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île Morris et leur financement par emprunt au montant de 230 000 \$.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2013-05-254 RÈGLEMENT RV-1544 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 avril 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1544 autorisant l'acquisition d'équipements pour divers parcs et leur financement par emprunt au montant de 115 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-255**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement des 2 et 16 avril 2013 pour les règlements suivants :

Le 2 avril 2013

RV-1539 : Règlement décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et leur financement par emprunt;

RV-1540 : Règlement décrétant des travaux de réfection de rues pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

Le 16 avril 2013

RV-1529 : Règlement autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 et son financement par emprunt.

RV-1538 : Règlement décrétant des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.

RV-1541 : Règlement décrétant l'acquisition d'un fourgon Sprinter pour le service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

RV-1542 : Règlement décrétant des travaux de stabilisation des berges d'une partie de la Rivière Cachée et leur financement par emprunt

Adoptée



**RÉSOLUTION 2013-05-256**  
**RÈGLEMENT RV-1441-008 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-008 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du rapport planchers/terrain maximal des bâtiments dans la zone R-3 513.

**RÉSOLUTION 2013-05-257**  
**RÈGLEMENT RV-1441-010 – AVIS DE MOTION PROLONGEANT L'AVIS DE MOTION DONNÉ LE 5 MARS 2013**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un premier Projet de règlement a été adopté le 5 mars 2013 ayant trait à la modification du Règlement RV-1441 sur le zonage indiqué en titre;

ATTENDU que le promoteur du projet affecté par l'effet anticipé de l'avis de motion a manifesté son intérêt et qu'il a souhaité faire connaître ses attentes afin de moduler la modification réglementaire en cours;

ATTENDU que plusieurs discussions ont eu lieu au cours des mois de mars et d'avril 2013 entre le promoteur et la Ville à l'occasion desquelles les attentes des différentes parties présentes ont été présentées;

ATTENDU que ces discussions ont conduit à une étude plus approfondie du projet de règlement afin de décider dans quelle mesure la Ville poursuit la modification du Règlement de zonage;

ATTENDU que le promoteur n'a transmis que tout récemment ses derniers arguments à la Ville et que celle-ci désire en prendre connaissance avant de statuer définitivement sur l'opportunité du contenu réglementaire;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Ville de traiter les attentes de l'ensemble des intervenants de manière réceptive et raisonnable et qu'une telle prise en considération requiert un traitement adéquat de l'information disponible;

ATTENDU, à la lumière des circonstances particulières qui précèdent, il a été impossible de prendre une décision éclairée sur la question, qui tient compte de l'ensemble des attentes légitimes des différents intervenants, et d'adopter le second Projet de règlement avant l'expiration du délai de deux mois suivant le dépôt de l'avis de motion;

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage de manière à :

- retirer des classes d'usages de la zone C-3 403 l'usage « Communautaire – Espace public » en tant qu'usage autorisé dans cette zone;
- interdire les usages « bar » et « discothèque » pour la classe d'usages « Commerce – Régional » dans la zone C-3 403 et pour la classe d'usages « Commerce – Quartier » dans la zone C-3 405;

- interdire l'usage « discothèque » pour la classe d'usages « Commerce – Régional » dans la zone C-3 406;
- permettre les restos-bars dans les zones C-3 403, C-3 405 et R-5 408 « sans danse ni spectacle »;
- permettre les restos-bars « avec danse et spectacle » dans la zone C-3 406;
- limiter à 5 le nombre d'endroits destinés à l'usage « resto-bar » dans la zone C-3 406;
- limiter l'existence des restos-bars à ces zones.

**RÉSOLUTION 2013-05-258  
RÈGLEMENT RV-1442-001 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1442-001 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

**RÉSOLUTION 2013-05-259  
RÈGLEMENT RV-1447-004 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-004 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**RÉSOLUTION 2013-05-260  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 21 mars au 24 avril 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-261  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2013 montrant un total des activités de 3 029 762,10 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 042 925,58	
Activités financières d'investissement	452 866,23	
Total des chèques fournisseurs		2 495 791,81
Salaires – Dépenses	861 274,75	
Salaires - Déductions	(327 304,46)	
Total des salaires nets		533 970,29
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 029 762,10

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-262  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 18 avril 2013, révisée les 22 et 30 avril 2013, montrant un total de 104 018,89 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-263  
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approprier la somme suivante au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :

A) 12 000 \$ pour des travaux de modifications des fontaines d'eau et leur aménagement, projet 799 001.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-264  
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE  
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-265  
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA VENTILATION  
DANS LA SALLE DES COMPRESSEURS ET DE REMPLACEMENT DES  
DÉSHUMIDIFICATEURS DE LA GLACE NO 1 À L'ARÉNA – CONTRAT  
2013-1311 – RÈGLEMENT RV-1491**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'amélioration de la ventilation dans la salle des compresseurs et de remplacement des déshumidificateurs de la glace no 1 à l'aréna, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Climatisation Morrison inc. 8285, avenue Mountain Sights Montréal (Québec) H4P 2B3	99 355,65 \$
Groupe Québéco inc. C.P. 4421 224, Route 117 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	119 791,30 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 9100, Elmslie Laval (Québec) H7L 5B2	Non recevable
C.G.P. Construction Plus inc. 498, rue Castonguay St-Jérôme (Québec) J7Y 3N1	Non recevable

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie ainsi que le Service juridique de la Ville.

ATTENDU que tous les soumissionnaires ont présenté des soumissions contenant des irrégularités administratives, entraînant la non-recevabilité de leur soumission;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 16 avril 2013.

DE rejeter les offres reçues pour les travaux d'amélioration de la ventilation dans la salle des compresseurs et de remplacement des déshumidificateurs de la glace no 1 à l'aréna - Contrat 2013-1311.

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-266  
SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE  
RECOUVREMENT DE PLANCHER À LA BIBLIOTHÈQUE – CONTRAT  
2013-1313 – RÈGLEMENT RV-1520**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de recouvrement de plancher à la bibliothèque, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Flordeco Rive-Nord inc. 238, boulevard Curé-Labelle Ste-Thérèse (Québec) J7E 2X7	44 579,75 \$
Décor Tapis Émard inc. 455, boulevard Ste-Rose Laval (Québec) H7L 4P5	46 547,01 \$
André Rodrigue Peintre Décorateur inc. 3915, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	69 289,69 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 2 avril 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Flordeco Rive-Nord inc., au montant de 44 579,75 \$ comprenant toutes les taxes, pour la fourniture et l'installation de recouvrement de plancher à la bibliothèque - Contrat 2013-1313.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1520.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-267  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES SUR  
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEUR OUEST) – CONTRAT  
2013-1314 – RÉGLEMENT RV-1540**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur ouest), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. 5605, route Arthur-Sauvé Casier postal 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	3 803 301,72 \$
Desjardins Excavation inc. 75, rue Daoust Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7	3 882 778,30 \$
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	4 157 609,83 \$
Construction G-Nesis inc. 4915, rue Louis.-B. Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	4 362 838,82 \$
Groupe Solex inc. 295, avenue des Terrasses Laval (Québec) H7H 2A7	5 135 503,24 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Stéphane Marcotte, responsable au Service du génie et par madame Julie Larocque, ingénieure de la firme INGÉMAX.

ATTENDU qu'il a été constaté une erreur de calcul à la soumission la plus basse dont la correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 23 avril 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., au montant révisé de 3 803 050,50 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur ouest) - Contrat 2013-1314.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1540.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-268  
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES SUR  
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEUR EST) – CONTRAT  
2013-1315 – RÈGLEMENT RV-1540**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur est), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Desjardins Excavation inc. 75, rue Daoust Saint-Eustache (Québec) J7R 5B7	1 576 325,93 \$
Constructions Anor (1992) inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	1 810 543,52 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. 5605, route Arthur-Sauvé Casier postal 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	2 027 136,87 \$
Groupe Solex inc. 295, avenue des Terrasses Laval (Québec) H7H 2A7	2 205 136,57 \$
Paysagiste S. Forget inc. 305, boul. Marc-Aurèle-Fortin Laval (Québec) H7L 2A3	2 247 001,84 \$
Construction G-Nesis inc. 4915, rue Louis.-B. Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	2 335 020,84 \$
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	2 454 425,36 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Stéphane Marcotte, responsable au Service du génie, par madame Julie Larocque, ingénieure de la firme INGÉMAX ainsi que le Service juridique de la Ville;

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de Desjardins Excavation inc. comporte des irrégularités entraînant le rejet de celle-ci;

ATTENDU que la deuxième soumission étant la plus basse conforme comporte une erreur de calcul dont la correction ne change pas l'ordre des soumissionnaires.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 23 avril 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Anor (1992) inc., au montant révisé de 1 824 340,52 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur est) - Contrat 2013-1315.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1540.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-269  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE  
QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE DIVERSES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ (SECTEUR OUEST) – CONTRAT 2013-1321 –  
RÈGLEMENT RV-1540**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur ouest), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Groupe Qualitas inc. 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3

ATTENDU que les offres reçues ont été évaluées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 23 avril 2013.

D'accepter l'offre de Solmatech inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 45 185,18 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur ouest) – Contrat 2013-1321.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1540.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2013-05-270**

**SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (SECTEUR EST) – CONTRAT 2013-1322 – RÈGLEMENT RV-1540**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur est), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Groupe Qualitas inc. 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3

ATTENDU que les offres reçues ont été évaluées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 23 avril 2013.

D'accepter l'offre de Solmatech inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 30 595,99 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de diverses rues sur le territoire de la municipalité (secteur est) – Contrat 2013-1322.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1540.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-271**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUIN 2013 AU MONTANT DE 22 861 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 22 861 000 \$ :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
RV-719	24 200
RV-808	7 400
RV-839	6 100
RV-1026	2 800
RV-1084	1 900
RV-1088	10 800
RV-1092	3 100
RV-1094	101 300
RV-1096	210 400
RV-1105	14 900
RV-1117	117 100
RV-1119	21 600
RV-1360	286 300
RV-1373	12 439 000
RV-1382	192 300
RV-1383	95 300
RV-1384	522 200
RV-1395	55 700
RV-1399	828 600
RV-1409	60 000
RV-1420	50 000
RV-1429	760 000
RV-1438	400 000
RV-1474	50 000
RV-1481	20 000
RV-1484	50 000
RV-1505	920 000
RV-1506	749 000
RV-1517	1 700 000
RV-1521	2 559 000
RV-1523	75 000
RV-1533	527 000
	22 861 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY**  
**APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 22 861 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 juin 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :Banque Nationale du Canada, située au 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 1W5.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou le trésorier adjoint. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-272  
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUIN 2013 AU MONTANT DE  
22 861 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 22 861 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-719, RV-808, RV-839, RV-1026, RV-1084, RV-1088, RV-1092, RV-1094, RV-1096, RV-1105, RV-1117, RV-1119, RV-1360, RV-1373, RV-1382, RV-1383, RV-1384, RV-1395, RV-1399, RV-1409, RV-1420, RV-1429, RV-1438, RV-1474, RV-1481, RV-1484, RV-1505, RV-1506, RV-1517, RV-1521, RV-1523, RV--1533, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 à 2023 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1360, RV-1373, RV-1382, RV-1383, RV-1399, RV-1409, RV-1420, RV-1429, RV-1438, RV-1481, RV-1484, RV-1505, RV-1506, RV-1517, RV-1521, RV-1523, RV-1533, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**dix (10) ans** (à compter du 19 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1360, RV-1373, RV-1383, RV-1399, RV-1420, RV-1429, RV-1481, RV-1484, RV-1505, RV-1517, RV-1521, RV-1523, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-273  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE LA VILLE ET DU  
RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE  
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2012 et remercie l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2012, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2012 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville, monsieur André Drainville, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-274  
NOUVEL HORAIRE DES SERVICES AUX CITOYENS ET DU SERVICE  
DES LOISIRS**

ATTENDU que le Service des loisirs offre un horaire élargi à l'accueil;

ATTENDU que suite à la relocalisation à l'hôtel de ville du Service des loisirs et à la mise en place d'un nouveau service à la clientèle, il est opportun d'harmoniser l'horaire d'ouverture pour maximiser les services aux citoyens au meilleur coût possible.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE fixer, à compter de l'ouverture du comptoir d'accueil des services aux citoyens, l'horaire d'ouverture des services aux citoyens et du Service des loisirs, comme suit :

Lundi	8 h 15 à 16 h 15
Mardi au jeudi	8 h 15 à 20 h
Vendredi	8 h à 16 h
Samedi / dimanche	FERMÉ

Note : Service réduit le soir, le vendredi après-midi et sur l'heure du dîner.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2013-05-275 RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre d'élections et de référendums municipaux en vigueur à compter de l'élection générale du 3 novembre 2013, comme suit :

#### **Personnel d'encadrement**

Président d'élection si scrutin	8 400 \$
Président d'élection par acclamation	6 300 \$
Secrétaire d'élection si scrutin	6 300 \$
Secrétaire d'élection par acclamation	5 092 \$
Responsable de salle / Primo	630 \$
Primo (formation)	78,75 \$
Primo (montage de la salle – test de communication)	78,75 \$
Coordonnateur – vote itinérant	210 \$
Scrutateur – vote itinérant	210 \$
Secrétaire – vote itinérant	189 \$
Formation – vote itinérant	26,25 \$
Responsable logistique	630 \$
Responsable logistique – adjoint	530 \$
Responsable informatique	315 \$
Responsable des communications	475 \$
Autres adjoints au président d'élection	630 \$
Préposé à la formation	100 \$/cours
Autre personnel et personnel clérical	19,95 \$ / heure (à l'extérieur de l'horaire de travail si personnel de la Ville)

### Officiers d'élection

Scrutateur	210 \$
Scrutateur – vote par anticipation	230 \$
Secrétaire	190 \$
Secrétaire – vote par anticipation	210 \$
Membres table de vérifications (3 fonctions)	136,50 \$
Préposé à l'accueil – scrutin	136,50 \$
Réceptionniste pour le résultat du scrutin	Tarif horaire simple de la Ville
Constable spécial	136,50 \$
Prime de formation	26,25 \$
Chauffeur	+ 42 \$

### Vote itinérant

Scrutateur (le jour du vote par anticipation)	105 \$
Secrétaire (le jour du vote par anticipation)	94,50 \$

### Commission de révision

Président	840 \$ / 1 050 \$*
Vice-président	630 \$ / 840 \$*
Membres	630 \$ / 840 \$*
Commissaire	472,50 \$
Huissiers	Selon entente avec le professionnel
Trésorier si scrutin	2 310 \$
Trésorier par acclamation	577,50 \$
Officier responsable de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	577,50 \$

\* Variation en fonction du nombre de sessions

Adoptée

### RÉSOLUTION 2013-05-276

#### ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- de préciser que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Ville de Boisbriand confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018 ;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Boisbriand devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

QUE la Ville de Boisbriand confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Boisbriand et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017 à 2018 ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Boisbriand s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Boisbriand s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

QUE la Ville de Boisbriand reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0.9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-277  
RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINTE-HENRIETTE – PARTICIPATION  
DE LA VILLE**

ATTENDU que des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Boisbriand bordent une partie de la montée Sainte-Henriette (700 mètres linéaires);

ATTENDU que la Ville de Mirabel estime la participation de la Ville de Boisbriand à environ 45 000 \$ pour les travaux de surfacage et de drainage;

ATTENDU que la montée Sainte-Henriette est une route de camionnage;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter de participer aux travaux de réfection sur la montée Sainte-Henriette pour une somme d'environ 45 000 \$.

D'autoriser le trésorier à imputer la dépense à même le fonds des carrières et sablières de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-278  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –  
APPROBATION DU RÈGLEMENT N° E-2**

ATTENDU que le 27 février 2013, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (« la Régie ») a adopté le Règlement n° E-2 décrétant l'acquisition d'équipements et l'accomplissement de travaux pour la mise en conformité de la centrale 911;

ATTENDU que conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, tout règlement d'emprunt adopté par la Régie doit être approuvé par les villes membres;

ATTENDU que le Règlement d'emprunt n° E-2 a été présenté aux membres du conseil municipal pour approbation.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le Règlement d'emprunt n° E-2 décrétant l'acquisition d'équipements et l'accomplissement de travaux pour la mise en conformité de la centrale 911, tel que présenté.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2013-05-279**

**TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN (PTIE), LA 6<sup>E</sup> AVENUE (PTIE), LA RUE CHAMPLAIN (PTIE), LA RUE DE BOISBRIAND (PTIE) ET LA RUE CHARLEVOIX (PTIE) – MANDAT PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONTRAT 2012-1227**

ATTENDU que la firme GENIVAR a présenté une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour des services qui ont été ajoutés au mandat initial dans le cadre des travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), la 6<sup>e</sup> Avenue (ptie), la rue Champlain (ptie), la rue De Boisbriand (ptie) et la rue Charlevoix (ptie) – Mandat plans, devis et surveillance – Demande d'honoraires supplémentaires – Contrat 2012-1227;

ATTENDU que suite à l'étude de la demande formulée par GENIVAR, il appert que les honoraires demandés sont justifiés;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service du génie à procéder au paiement de la somme de 59 041,32 \$ toutes taxes incluses à la firme GENIVAR, se détaillant comme suit :

- La somme de 31 693,69 \$ imputable au Règlement RV-1521 (surveillance);
- La somme de 7 473,38 \$ imputable au Règlement RV-1438 (plans et devis);
- La somme de 19 874,25 \$ retenue spéciale de l'entrepreneur (Les Entreprises Charles Maisonneuve inc.).

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2013-05-280**

**TRAVAUX D'AJOUT D'UN CHALET AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE ET DES SENTIERS AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – MANDAT PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – CONTRAT 2012-1253**

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 juin 2012, le conseil municipal a adopté la résolution 2012-06-299, laquelle mandatait la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau – volet ingénierie (contrat 2012-1253), au montant de 53 060,96 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 11 septembre 2012, le conseil municipal a adopté la résolution 2012-09-473 laquelle rejetait toutes les soumissions reçues pour les travaux d'ajout d'un chalet ainsi que le réaménagement de la patinoire et des sentiers au parc Jean-Jacques-Rousseau (contrat 2012-1263) et qu'il autorisait le Service du génie à procéder à un nouvel appel d'offres au printemps 2013;

ATTENDU que pour procéder à un nouvel appel d'offres, la firme CIMA+ a présenté au Service du génie une demande d'honoraires professionnels supplémentaires, au montant de 2 299,50 \$ (toutes taxes incluses);

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la demande d'honoraires professionnels supplémentaires de CIMA+ au montant de 2 299,50 \$ (toutes taxes incluses);

D'imputer la dépense au Règlement RV-1523.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-281  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS –  
PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG BOISBRIAND – PARC CENTRAL  
PC-2 ET CORRIDORS C-2, C-3 ET C-5**

ATTENDU le contrat 2009-1082 relatif aux « Travaux d'aménagement des parcs et espaces verts du projet résidentiel Faubourg Boisbriand » (Parc central PC-2 et corridor C-2, C-3 et C-5), signé le 2 juin 2009 par lequel l'exécution des ouvrages était confiée à Les Équipements Quatre-Saisons inc., ci-après « l'entrepreneur »;

ATTENDU que dans le cadre de l'exécution de ce contrat, la Ville et l'entrepreneur ont rencontré diverses problématiques susceptibles de créer des litiges entre elles;

ATTENDU que Les équipements d'excavation Quatre-Saisons inc. considère avoir terminé l'ensemble des travaux requis en vertu du contrat 2009-1082 à la fin de l'été 2012, incluant la reprise de divers travaux et le remplacement de divers végétaux en conformité avec ses obligations contractuelles;

ATTENDU que la Ville considère que les travaux ne sont toujours pas terminés et que diverses corrections de déficiences et plusieurs remplacements de végétaux sont toujours nécessaires pour respecter l'ensemble des travaux prévus aux plans et devis du contrat 2009-1082 et les obligations afférentes;

ATTENDU que la Ville et l'entrepreneur conviennent qu'il y a lieu d'éviter de s'engager dans divers litiges en lien avec l'exécution des travaux prévus aux plans et devis du contrat 2009-1082 et les obligations afférentes.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter l'entente de transaction et quittance pour le contrat 2009-1082 «Travaux d'aménagement des parcs et espaces verts du projet résidentiel Faubourg Boisbriand» visant à mettre fin au contrat en date du 9 mai 2013 et à verser la somme de 15 000 \$ plus taxes à Les équipements d'excavation Quatre-Saisons inc. et ce, en règlement complet et final du contrat;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une entente ayant trait à la transaction et quittance à Les équipements d'excavation Quatre-Saisons inc. pour le contrat 2009-1082 ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-282  
FAUBOURG BOISBRIAND – BASSIN DE RÉTENTION – TRAVAUX  
CORRECTIFS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'avenant no 1 au protocole d'entente du 5 mai 2010 afin de procéder aux travaux correctifs pour augmenter le débit d'écoulement de la cascade principale en amont du bassin de rétention situé sur le lot 4 287 313 du cadastre du Québec;

D'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de la somme d'environ 18 600 \$, représentant la moitié des coûts et honoraires estimés et comprenant tous les frais incidents le cas échéant, imputée à même le fonds de parcs, poste FP-149;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, un avenant au protocole d'entente conclu avec Faubourg Boisbriand L.P. inc. signé le 5 mai 2010 ayant trait à l'aménagement d'un bassin de rétention (PC-1) ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-283  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION - LOTS 4 206 422 ET  
4 287 312 - DOSSIER 08.190**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter les termes et conditions énumérés à la convention d'utilisation des lots 4 206 422 et 4 287 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne à des fins de parcs publics;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-284  
SERVITUDES - FAUBOURG BOISBRIAND – RACCORDEMENT AUX  
SERVICES MUNICIPAUX – SECTEUR COMMERCIAL « BLOC L » -  
DOSSIERS 1866 ET 1867**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter l'établissement de deux servitudes, conformément aux exigences du Règlement RV-1441 sur le zonage, autorisant le raccordement aux services municipaux des lots 4 207 724 et 4 206 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, comme suit :

1° une servitude sur le lot 3 937 370 en faveur du lot 4 206 429, propriété de 7758367 Canada inc.;

2° une servitude sur le lot 3 937 370 en faveur du lot 4 207 724, propriété de FBGP inc.;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-285  
SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS 4 206 429, 3 937 370 ET  
4 207 724 – DOSSIERS 1866 ET 1867**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'établissement d'une servitude de passage, conformément aux exigences du Règlement RV-1441 sur le zonage, sur les lots 4 206 429, 3 937 370 et 4 207 724 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans le cadre du projet de construction Centre de création-production-diffusion;

D'accepter une mainlevée de conditions signée par FBGP inc. donnant mainlevée de la date butoir de l'obligation de construire prévue au paragraphe 8.3 du contrat de vente intervenu entre la créancière et la Ville de Boisbriand suivant un acte reçu devant Me Michel Turgeon, notaire, le 2 mai 2011 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 18 087 952;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-286  
SERVITUDES DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT – BOULEVARD  
DU CURÉ-BOIVIN – DOSSIER 1871**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver l'établissement de servitudes de passage, conformément aux exigences du Règlement RV-1441 sur le zonage, comme suit:

1° une servitude réciproque de passage sur une partie du lot 3 006 458, propriété de 7291621 Canada inc. ou représentants (640, boulevard du Curé-Boivin) et sur une partie du lot 5 064 345, propriété de 9102-0198 Québec inc. ou représentants (600 à 636, boulevard du Curé-Boivin).

2° une servitude de passage sur une partie du lot 5 064 345, pour le bénéfice du lot 3 006 458, propriété de 7291621 Canada inc. ou représentants (640, boulevard du Curé-Boivin).

3° une servitude de passage sur une partie des lots 5 064 344 et 5 064 345, pour le bénéfice des lots 5 064 344 et 5 064 345, propriété de 9102-0198 Québec inc. ou représentants (600 à 636, boulevard du Curé-Boivin).

Tous les immeubles susmentionnés étant du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-287  
ACTE DE CESSION – DÉPLACEMENT DU CORRIDOR C-4 –  
FAUBOURG BOISBRIAND – DOSSIER 1874**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver la cession. du lot 5 047 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, propriété de 9262-0350 Québec inc

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-288**  
**SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT – COURS STEINER**  
**– DOSSIER 1873**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement affectant les lots 2 503 215, 2 503 213 et 2 503 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, par le Syndicat des copropriétaires du 540, Cours Steiner

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

Madame la mairesse Marlene Cordato, quitte son siège à 21 h 25 et monsieur le conseiller Daniel Kaeser, préside la séance.

**RÉSOLUTION 2013-05-289**  
**AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**MUNICIPAL – 120, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une « Autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal » permettant d'occuper une partie du lot 3 006 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 6,3 mètres carrés avec 2837358 Canada inc. (Boutique Option) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-290  
PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – SIGNATURE D’UN AVENANT  
À LA CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un avenant à la convention d’aide financière intervenue le 12 juillet 2012 ayant trait au programme Climat municipalités – Volet 1;

D’autoriser le remboursement de l’aide financière versée en trop, soit la somme de 9 180 \$ imputable au poste budgétaire 05 133 08 000.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-291  
DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D’AMÉLIORATION DE  
L’INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE RÉNOVATION  
À LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds d’amélioration de l’infrastructure communautaire dans le cadre des travaux de rénovation effectués à la bibliothèque.

D’autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef à présenter ce dossier auprès de l’Agence de développement économique du Canada à titre de personne-ressource autorisée et de nommer monsieur Sylvain Benoit, directeur des loisirs, à titre de personne-ressource secondaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-292  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D’autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées aux parcs Charbonneau et Pellerin, lors de la tenue de deux événements de fin de saison tenus du 12 au 25 août 2013 et du 5 au 8 septembre 2013 organisés par l’organisme A.B.C.B. et ce, conditionnellement à l’obtention d’un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l’Association devra assurer une surveillance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-293  
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES  
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU RAPPORT 2012 ET DU  
PLAN D’ACTION 2013**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’adopter le document intitulé « Rapport 2012 et plan d’action 2013 » préparé par madame Andrée Duhamel, chef de section au Service des loisirs, en conformité de l’exigence de l’article 61.1 de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c.E-20.1).

Adoptée

Madame la mairesse, Marlene Cordato, reprend son siège à 21 h 29.

**RÉSOLUTION 2013-05-294  
ENTENTE INTERMUNICIPALE – ASSOCIATION DE BASEBALL DE  
BOISBRIAND – SAISON 2013 – INTÉGRATION DE PARTICIPANTS DE  
LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D’accepter l’intégration de participants en baseball de la Ville de Sainte-Thérèse au sein de l’Association du baseball mineur de Boisbriand pour la saison 2013.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente intermunicipale à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-295  
AUTORISATION – MARCHE À LA MÉMOIRE DE LAÏKA**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D’autoriser la tenue d’une marche à la mémoire de Laïka, le dimanche 8 septembre 2013, pour amasser des fonds qui seront versés à la recherche contre la leucémie;

D’offrir un soutien logistique au comité organisateur pour la réalisation de l’événement.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2013-05-296**  
**ADHÉSION – CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES**  
**(COBAMIL)**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE renouveler l'adhésion au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2013-2014 au montant de 200 \$ taxes incluses

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-297**  
**ADHÉSION – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-DE**  
**BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE renouveler l'adhésion au Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-De Blainville pour l'année 2013-2014 au montant de 20 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-298**  
**ADHÉSION – MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE renouveler l'adhésion au Musée d'art contemporain pour l'année 2013-2014 au montant de 100 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-299**  
**DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 2 000 \$ à Éco-Nature pour l'organisation de « Rivière en fête » du 15 juin 2013;

B) 250 \$ à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour la remise de prix au Gala Méritas du 6 juin 2013.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-300  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2013 montrant un total mensuel de 12 672 690 \$ et un cumulatif de 23 454 051 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-301  
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT  
RV-1441 SUR LE ZONAGE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2345, la demande de modification au Règlement RV-1441 sur le zonage, de manière à permettre l'usage résidentiel mixte dans la zone P-3 225.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-302  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE SUR POTEAU – CENTRE PROFESSIONNEL DE LA  
GRANDE-CÔTE – 206, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 225**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2331 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Centre professionnel de la Grande-Côte » au 206, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 225 et plus amplement décrite aux plans et devis technique de l'enseigne préparés par Enseignes lumineuses Le Grand Lettrage, datés du 22 mars 2013, ainsi qu'à l'implantation projetée de l'enseigne sur poteau, datée du 22 mars 2013;

Cette approbation est conditionnelle à la signature d'une autorisation permanente de l'occupation du domaine public municipal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-303  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET DIRECTIONNELLES – BMO BANQUE DE  
MONTRÉAL – 2310, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2232 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « BMO Banque de Montréal » au 2310, boulevard du Faubourg, dans la zone C-3 403 et plus amplement décrite aux simulations sur élévations, plans détaillés des enseignes au mur et directionnelles, perspectives avec simulations des enseignes, préparés par International Néon (sur 7 pages) et révisés en date du 17 avril 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-304  
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – NETTOYEUR ALAIN – 3016, CHEMIN DE LA  
RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2325 la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Nettoyeur Alain » au 3016, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 430.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-305  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR AUVENT – MARSHALLS – 3505, AVENUE  
DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2328 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand,

la demande de certificat d'autorisation d'enseignes et d'auvents pour le projet « Marshalls » au 3505, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406 et plus amplement décrite aux plans détaillés, perspective couleur des enseignes au mur et auvents sans inscription, préparés par Enseigne Montréal Néon inc. :

- Dossier : 6474\_GEN01\_R00 (perspective couleur) en date du 22 mars 2013, en 1 feuillet;
- Dossier : 6474\_1218035\_R04 (élévation avant – auvent) en date du 15 février 2013, en 3 feuillets;
- Dossier : 6474\_1218036\_R02 (élévation avant – enseigne) en date du 15 février 2013, en 2 feuillets;
- Dossier : 6474\_1218037\_R01 (élévation arrière) en date du 7 février 2013, en 2 feuillets;
- Dossier : 6474\_1218038\_R01 (élévation gauche) en date du 13 février 2013, en 2 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-306**  
**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – APPROBATION D'UNE**  
**ENSEIGNE AU MUR – REFUS D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU –**  
**EGGSPERTISE – 383, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De refuser pour non-conformité au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau pour le projet « Eggspertise » au 383, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239;

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2327 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Eggspertise » au 383, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement décrite au plan et simulation visuelle de l'enseigne murale préparés par Enseignes et lettrages RD Design en date du 19 mars 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-307**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR ET SUR PYLÔNE – TARGET – 2525, RUE**  
**D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2330 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Target » au 2525, rue d'Annemasse, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux simulations, élévations, plans détaillés des enseignes au mur et sur pylône, le tout préparé par Pride Signs (sur 9 pages).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-308**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR ET SUR AUVENT – BOUTIQUE OPTION – 120,**  
**CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-3 105-1**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2326 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de certificat d'autorisation d'enseignes et d'auvents pour le projet « Boutique Option » au 120, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-3 105-1 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Descriptions et simulations visuelles des enseignes et des auvents, comportant sept (7) pages, préparées par Chantal Kössling, révisées le 26 mars 2013.

Le tout selon l'option A pour les deux enseignes et avec mention que les deux enseignes aient 7,47 mètres carrés et que l'enseigne actuellement installée sur la façade donnant sur la Rivière-des-Mille-Îles soit enlevée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-309**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNES AU MUR – BOMBAY – 3220, AVENUE DES GRANDES**  
**TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2329 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Bombay » au 3220, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux simulations et plans détaillés des enseignes au mur, préparés par Déco Signalisation, no dessin 077-018-R3, datés du 21 mars 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-310**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT**  
**RÉSIDENTIEL – 120, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 3 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2333 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la demande de permis d'agrandissement résidentiel pour le bâtiment implanté au 120, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Photo de la maison actuelle, datée du 4 mars 2013;
- Simulation visuelle de la maison après l'agrandissement, datée du 4 mars 2013;
- Plan d'implantation, préparé par Michel Brunet, du Groupe XYZ Civitas, daté du 26 mars 2013;
- Plan de construction, préparé par Patrick Nadeau, de Tech Design, daté du 25 mars 2013;
- Description des matériaux de revêtement extérieur;
- Photos des maisons voisines;
- Photos du revêtement extérieur existant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-311**  
**APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOT TRANSITOIRE**  
**5 214 311**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver le plan cadastral parcellaire du lot transitoire 5 214 311 du cadastre du Québec, préparé par monsieur Martin Blais, arpenteur-géomètre, daté du 4 mars 2013, portant le numéro de minute 8081;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-312**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'avril 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-313**  
**ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Mélanie Simard	Commis de bureau à la Cour municipale à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 5 juillet 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Nicolas Dionne David Nadeau-Truchon	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 5 octobre 2013;
Frédéric Guay-Fréchette	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 28 septembre 2013;

Cyndy Ochoa	Commis aux loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Chloé Bruneault	Préposée à la bibliothèque à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 22 février 2014, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Gabriel Boyer-Maillé Charlotte Titley Isabelle Riendeau Olivier Hamel Renaud Bertrand	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 15 mars 2014;
Priscilla Rock Karine Pelletier	Préposées sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2013;
Catherine Forget	Responsable adjoint au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 21 septembre 2013;
Brian Gunther	Saisonnier journalier au Service des loisirs à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2013;
Lucas Giuliani	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Vincent Picard-Lagacé Pierre-Luc Primeau	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Guillaume Charron	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;



Francis Corriveau Lucas Giuliani	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Maxime Valcourt	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2013;
Maxime Romain	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics, à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;
Samuel Lalande Michel Forgues	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Jacob Girard Christophe Déry	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 16 août 2013;
Maxime Perrier	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics, à compter du 26 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Annie Lahaie	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;
Navid Parandeh	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;
Maxime Valcourt	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2013;
Francis Corriveau	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Michel Forgues	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Jayson Desroches Guertin	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;

Pier-Luc Primeau Vincent Picard-Lagacé	Saisonniers journaliers au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Rodolphe Émond Guillaume Charron	Saisonniers journaliers au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;
Samuel Lalande	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Michael Guimond	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013;
Maxime Romain	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;
Christophe Déry Jacob Girard	Saisonniers journalier au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 16 août 2013;
Maxime Perrier	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 26 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Guillaume Charron	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;
Samuel Lalande	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Rodolphe Émond	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;
Jayson Desroches Guertin	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;
Annie Lahaie	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;
Maxime Romain	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;

Michael Guimond	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013;
Maxime Valcourt	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 14 septembre 2013;
Navid Parandeh	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;
Nadia Caron	Commis de bureau au Service d'urbanisme à compter du 2 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Kevin Guimond Alexandre Clément Jérémie Charest	Saisonniers manuels au Service d'urbanisme à compter du 27 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-314  
ENGAGEMENT – POSTES SYNDIQUÉS RÉGULIERS À TEMPS  
COMPLET AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de madame Nathalie Houle au poste syndiqué de technicienne en comptabilité, niveau 1, régulier à temps complet au Service de la trésorerie à compter du 13 mai 2013.

D'autoriser l'engagement de madame Molica Un au poste syndiqué de technicienne à l'évaluation/taxation, niveau I, régulier à temps complet au Service de la trésorerie à compter du 21 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-315  
NOMINATION – POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS/FORMATION/  
OSST RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE nommer monsieur Louis Poulin au poste de chef aux opérations/  
formation /OSST, régulier à temps complet au Service de sécurité incendie,  
à compter du 13 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-316  
ORGANIGRAMME DE LA VILLE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Approuver la mise à jour de l'organigramme des services et des  
gestionnaires de la Ville, daté du 10 avril 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-317  
PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERMUNICIPALITÉS QUÉBEC/FRANCE  
– ÉTÉ 2013**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de Élodie Lacroix et Camille Laurent Delaunay  
comme participantes de la Ville d'Annemasse au programme d'échanges  
intermunicipalités Québec/France – Été 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-05-318  
VOYAGE CULTUREL – ÉTÉ 2013**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner Bianca Bilodeau-Harnois comme participante pour la Ville de  
Boisbriand au voyage culturel à Gaggenau en Allemagne – Été 2013.

Adoptée

## **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Félicitations à la jeune comédienne Frédérique Dufort qui a été récompensée au Young Artist Awards à Los Angeles, le 5 mai dernier pour son rôle dans la télésérie Unité 9 ;
- Concours de poésie – Félicitations quatre étudiants de l'école Jean-Jacques-Rousseau – Audrey Bourgeois Caya, Savina Brodeur, Karelle Leclerc et Alexandre Lavigne – Les poèmes seront exposés à compter du 24 mai prochain sur la promenade des poètes, sentier dans le Centre d'interprétation de la nature ;
- Félicitations au club de hockey l'Armada pour sa participation dans la demi-finale de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Un défi avait été lancé par la mairesse de Baie-Comeau sur les prédictions des finales. La Ville perdante devait lire un mot à la radio communautaire de Baie-Comeau, vantant la suprématie de l'autre équipe et de sa ville et devait également hisser le drapeau de la Ville perdante. Ce qui a été fait;
- États financiers – heureuse du résultat;
- Règlements municipaux et avis publics sont maintenant disponibles en ligne sur le site Internet de la Ville ;
- Samedi 11 mai 2013 de 10– Invitation à la journée de l'Environnement sur le site du CERVEAU. Une navette sera disponible à partir du stationnement de l'aréna ;
- Agence métropolitaine de transport – consultation publique le 22 mai 2013 sur leur site Web ;
- Sondage sur la satisfaction sur les services municipaux – À partir du 18 mai prochain sur le site Web de la Ville ;
- Remerciements à messieurs Daniel Kaeser et Denis Hébert pour l'organisation de la Clinique de sang du 6 mai dernier et remercie également monsieur Éric Rémi, parrain d'honneur, pour son dévouement à cette cause.

## **COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

### **Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Retour sur les propos de monsieur Patrick Thifault lors de la séance du 2 avril 2013;
- Cesser de parler contre madame Sylvie St-Jean;
- Retour sur l'achat d'un terrain de 2 000 000 \$;
- Petit Théâtre du Nord – La présentation de ce théâtre d'été se tiendra du 24 juin au 24 août 2013, billets déjà en vente;
- 8 juin 2013 – Fête des voisins – Invitation à tous les citoyens à organiser un événement;
- Invite les citoyens à se procurer leur carte loisir.

### **Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué**

- Retour sur l'intervention de madame Claudette Jean au début de la séance, félicitations pour la qualité de ses propos et le calme dont elle a fait preuve;
- Commente une communication de monsieur Martin Drapeau publiée dans un journal local au sujet des désignations aux comités et commissions du conseil;
- Fait lecture de la transcription du témoignage de l'ingénieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau concernant monsieur Thifault.

### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Félicitations au Club de photo de Boisbriand pour leur première position au défi inter-club Mongeon/Pépin – Exposition les 25 et 26 mai à la Maison du citoyen et Place de la culture – Invitation à tous ;
- Centre d'interprétation de la nature – Ouverture officielle le 25 mai sur le thème des Amériendiens ;
- Salon des aînés – 12 juin prochain ;
- 1<sup>er</sup> bingo intergénérationnel au profit du Relais – banque alimentaire – 9 mai 2013 ;
- Marche de la mémoire au profit de l'organisme Alzheimer Laurentides – 10 \$ par participant – 26 mai 2013.

### **Monsieur Patrick Thifault, District Dubois**

- Réplique à une question adressée par monsieur Mario Lavallée au début de cette période de communications – Ne peut commenter ce sujet puisque risque de compromettre certains procès à venir;
- Demande à monsieur Martin Drapeau s'il a l'intention de se présenter à la mairie et comme candidat à l'élection du 3 novembre 2013;
- Retour sur la déclaration de madame Claudette Jean au début de la séance;
- Club de karaté de Boisbriand fête ses 40 ans d'existence – Belle soirée tenue pour souligner l'événement;
- Marche pour la petite Laïka au profit de la recherche contre la leucémie – 8 septembre 2013;
- Énumération des nouveaux commerces qui sont à s'installer à Boisbriand.

### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Fait une précision sur les accusations pendantes contre l'ancienne mairesse Sylvie St-Jean;
- Commente l'intervention de madame Claudette Jean au début de la séance;

- Bris d'aqueduc à l'intersection des boulevards de la Grande-Allée et du Faubourg – Cet événement a permis de constater l'efficacité de nos nouveaux moyens de communications via les médias sociaux et l'application mobile Ville de Boisbriand;
- Fermeture temporaire de la bibliothèque – Du 21 mai au 21 juin – Invite les usagers à faire le plein de livres avant la fermeture pour rénovations;
- La jeune comédienne Frédérique Dufort est co-présidente de la journée du Grand McDon au profit de la Maison de l'autisme et sera présente dans l'un des cinq McDonald, propriété de monsieur Albert Lévy;
- Concert de l'orchestre symphonique des Basses Laurentides – Concert le 19 mai 2013 à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Troupe vocale les Vagabonds de Boisbriand – 7 et 8 juin 2013 concert annuel;
- Concours Blainville en chanson – Félicitations aux 3 jeunes boisbriannais finalistes, Émilie Mailhot, Arielle Prud'homme et Antoine Boisier-Michaud.

#### **Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Remercie les 170 donneurs à la Clinique de sang de Boisbriand du 6 mai 2013;
- FC Boisbriand – Camps de sélection – Surveiller les dates;
- Du 5 au 7 avril – Tournoi interrégional de hockey Marathon midget de Boisbriand (6<sup>e</sup> édition);
- 20 et 21 avril – Spectacles de la Revue sur glace (35<sup>e</sup> édition).

#### **Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Commente le commentaire de madame Claudette Jean au début de la séance;
- Comités et commissions du conseil – Déploie que ce sujet ne soit pas apporté de nouveau au conseil municipal pour permettre un débat sur la question;
- Commentaires sur certaines orientations prises par le conseil ;
- Centre de création-production-diffusion – des vérifications auprès du ministère de la Culture ont confirmé que le projet est toujours actif;
- Question adressée à monsieur Thifault sur certaines allégations citées à la Commission Charbonneau ;

#### **Monsieur David McKinley, District Dion**

- Célébration du Nouvel An laotien – belle soirée;
- Spectacle de l'@dobase et Maison des jeunes Sodarrid – Belle soirée;
- Trains de banlieue – Annonce l'ajout de trains de banlieue et extension des horaires – Bonne nouvelle!

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Monsieur Maurice Champagne**  
Article 20

**Monsieur Jean-Marie Girard**  
Article 6

**Monsieur Martin Drapeau**  
Article 20

**Monsieur Denis Marotte**  
Article 20

## **RÉSOLUTION 2013-05-319 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance 23 h 01.

Adoptée

---